



Frais de déplacement pour réparation d'un matériel

Par **melanie1324**, le **27/03/2013** à **17:14**

Bonjour, rn rn rn Voici la situation : rn rn en 2010, on voulait acheter des matériels grosménagers chez Boulanger. rn rn Comme on était située dans ce qu'ils appellent "hors zone" (pas de magasin à proximité), on est passé par internet. rn rn En 2012, notre four nous a lâché. Comme il était sous garantie, la conclusion a été de le changer. mais pour le changer, il fallait se rendre en magasin. De nouveau, s'est posé le problème hors zone. Mais vu que c'était un changement de matériel, pas possible de le faire sur internet. On a réussi à négocier avec le vendeur. rn rn rn Aujourd'hui, c'est notre lave vaisselle qui est HS. On veut faire venir un dépanneur en payant les frais de déplacement et la ou les pièces de rechange. rn rn le hic, c'est qu'ils veulent encore nous faire payer des frais parce qu'on est "hors zone". rn rn Je voulais juste savoir si c'était légal ou s'il y avait un recours possible pour éviter de payer ces frais "hors zone" rn rn Merci par avance